

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF477

présenté par

M. Causse, Mme Pompili, Mme Marsaud, Mme Grandjean, Mme Guerel, Mme Kerbarh,
Mme Tuffnell, Mme Kamowski, M. Simian et M. Ardouin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.